



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 OCTOBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le 26 octobre à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHAUNAY, sous la Présidence de Monsieur Guy SAUVAITRE, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 20.10.2015

**Présents** : Mr SAUVAITRE Guy, Mme BRIZZI Floriane, Mr SOUCHE Guy, Mr TEXIER Jean-Louis, Mme DESBOURDES Béatrice, Mr TERRANOVA Jean-Luc, Mr GARGOUIL Jean-François, Mr GRANIER Michel, PASQUAY Françoise, Mme DEFORGES Déborah,

**Pouvoir** : Mme MIRBEAU Michèle, Mr CADIOUX Henri-Louis, Mme TARDY Laurence

**Excusés** : Mme COLE Della,

**Absent** : Mr VANNERON Michel

**Secrétaire de séance** : Mme DEFORGES Déborah a été nommé secrétaire de séance.

.

---

**OBJET : Tarif cantine scolaire 2015/2016**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le bilan financier de la cantine scolaire pour l'année 2014-2015 et propose de fixer les tarifs de la rentrée 2015-2016.

Au vu du bilan et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reconduire les tarifs des repas de l'exercice précédent soit :

- Repas élève : 2.60 €
- Repas enseignant : 4.00 €

---

Continuation de la séance du 26 octobre 2015

---

**OBJET : Divers droits de préemption**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal diverses déclarations d'aliéner soumises au droit de préemption pour les biens suivants :

- Bien appartenant à Mr Guy SAUNIER, cadastré section D n°868 situé au 58 Grande Rue à Chaunay,
- Bien appartenant aux Consorts BETIN, cadastré section AC n°113, situé 1 impasse de la Diligence à Chaunay,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

---

Continuation de la séance du 26 octobre 2015

---

**Objet : Adoption des nouveaux statuts de l'ATD**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts actuels de l'Agence Technique Territoriale,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Agence Technique Départementale du 9 mars 2015,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental de la Vienne du 4 juin 2015,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Agence Technique Départementale du 9 mars 2015 et la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du 4 juin 2015 portant l'adoption des nouveaux statuts de l'ATD 86.

Conformément à l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux Conseils Municipaux des Communes membres de l'ATD 86 de se prononcer sur l'approbation de la modification statutaire proposée.

Au terme de cette procédure d'approbation, la modification des statuts sera prononcée par arrêté du Préfet.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal est invité à se prononcer par délibération sur la modification des statuts de l'ATD 86.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté décide :

- D'approuver la modification des statuts de l'Agence Technique Départementale telle que proposée.

\_\_\_\_\_  
Continuation de la séance du 26 octobre 2015  
\_\_\_\_\_

**OBJET : Renouvellement des locations de parcelles de terre**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune loue plusieurs parcelles de terre à titre précaire et révocable à l'EARL de BIARGE, l'EARL SOUCHE, l'EARL de BENA et Mr MOREAU Rémy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire les conventions avec les locataires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

\_\_\_\_\_  
Continuation de la séance du 26 octobre 2015  
\_\_\_\_\_

**OBJET : Redevance France Telecom 2015**

En vertu du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 paru au JO du 29.12.2005, qui détermine les nouvelles modalités de calcul des redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de communication électroniques.

Et l'article R20-53 qui prévoit que les redevances sont révisées au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, par application de la moyenne des quatre valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Le Conseil Municipal, décide de fixer la redevance France Telecom pour 2015 à la valeur maximum :

$$\left. \begin{array}{l} 40,25 \text{ € par km (infrastructure souterraine)} \times 24,015 = 966,60 \\ 53,66 \text{ € par km (infrastructure aérienne)} \times 31,938 = 1\,713,79 \\ 26,83 \text{ € par m}^2 \text{ (installation au sol)} \times 3,50 = 93,90 \end{array} \right\} 2\,774,29 \text{ €}$$

\_\_\_\_\_  
Continuation de la séance du 26 octobre 2015  
\_\_\_\_\_

## **OBJET : Activités périscolaires : Convention**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 29 septembre 2015, a dressé la liste des intervenants dans le cadre de la mise en place des activités périscolaires 2015-2016. Il informe que Madame ROSE Louise ne pouvant plus assurer l'activité « Anglais », il propose de retenir à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 Madame PITT Déborah qui dispensera des cours d'anglais à raison de 3 h/semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Continuation de la séance du 26 octobre 2015

## **OBJET : Convention EHPAD**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de CHAUNAY met l'EHPAD de CHAUNAY à la disposition du CCAS de CHAUNAY.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, la gestion de cet établissement est confiée au CIAS de la Région de Couhé. Il propose de passer une nouvelle convention avec le CIAS à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Cette location est consentie moyennant un loyer qui comprend, le montant des annuités d'emprunts contractés pour la construction de l'établissement et :

- le montant des provisions pour grosses réparations fixé à 0.60 % du prix de revient global de l'opération,
- le remboursement des frais généraux de la Commune à concurrence de 0.10 % du prix de revient global de l'opération,
- et le remboursement du montant des primes d'assurance de l'immeuble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents concernant cette location.

Continuation de la séance du 26 octobre 2015

## **OBJET : Questions diverses**

Nuit romane 2016 : le Conseil Municipal donne un avis favorable à la reconduction d'une nuit romane 2016.

Maison de Biarge : Monsieur le Maire informe l'assemblée de demandes de location de la maison de Biarge. Après échanges, le Conseil Municipal décide le maintien de la vente de bien communal.

Taxe d'aménagement : Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal a la possibilité de délibérer pour modifier les modalités d'application de la taxe d'aménagement sur son territoire. Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux de la taxe à 1%.

Numérotation des villages : le dossier est en cours de finalisation. Monsieur TEXIER, adjoint, explique le principe adopté pour numéroter les maisons dans les villages.

## 26 OCTOBRE 2015

NOM	Prénom	Fonction	Emargement
SAUVAITRE	Guy	Maire	
BRIZZI	Floriane	1 <sup>er</sup> adjoint	
TEXIER	Jean-Louis	2 <sup>ème</sup> adjoint	
SOUCHÉ	Guy	3 <sup>ème</sup> adjoint	
TARDY	Laurence	Conseillère Municipal	POUVOIR
DEFORGES	Déborah	Conseillère Municipale	
GARGOUIL	Jean-François	Conseiller Municipal	
COLE	Della	Conseillère Municipale	EXCUSEE
CADIOUX	Henri-Louis	Conseiller Municipal	POUVOIR
MIRBEAU	Michèle	Conseillère Municipale	POUVOIR
GRANIER	Michel	Conseiller Municipal	
PASQUAY	Françoise	Conseillère Municipale	
VANNERON	Michel	Conseiller Municipal	ABSENT
DESBOURDES	Béatrice	Conseillère Municipale	
TERRANOVA	Jean-Luc	Conseiller Municipal	